

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 19309

présenté par

M. Sansu, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« de la branche retraite »

les mots :

« d'une nouvelle exonération de cotisations patronales estimée à 600 millions d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la trajectoire de la branche Accidents du travail et Maladies professionnelles.